

# LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles,  
à 30 heures avant les Journaux de  
Paris.

ON S'ABONNE :

à Lyon, rue du Gavel, n° 5, au 2°  
à Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-  
Montmartre, n° 15.

LYON, 14 septembre.

Nous avons dit franchement que nous n'espérons point de voir le système de la gauche triompher dans la prochaine session. Nous ne connaissons pas cette tactique qui consiste à annoncer des victoires auxquelles on ne croit pas soi-même : nous méprisons ces manœuvres de parti qui se composent de mensonges quotidiens, utiles peut-être au moment où on les fait, mais démentis le lendemain par les événements. La politique aujourd'hui est comprise par tout le monde, et cette guerre sans dignité n'a pas même, en définitive, le mérite du succès.

Si nous nous permettons de rire quand le juste-milieu proclame pompeusement qu'il possède la confiance nationale et l'adhésion des masses populaires, le juste-milieu aurait le droit de se récrier en nous entendant nous vanter de disposer des majorités parlementaires.

Non, la gauche n'aura pas l'avantage dans la prochaine session. La majorité reconnaîtra, au fond de sa conscience, la légitimité des plaintes de l'opposition, la justice de ses réclamations, la force de ses raisonnements ; la majorité sentira très-bien tout ce que l'opposition exprimera d'indignation sur les sanglantes machinations de police dévoilées au grand jour des tribunaux ; sur la violation effrontée de la Charte dont le ministère s'est rendu coupable par la mise en état de siège ; sur les tentatives de meurtre judiciaire faites contre la personne de trois membres de la représentation nationale et de plusieurs écrivains : la majorité comprendra parfaitement tout l'avantage de l'opposition dans ses discussions contre un cabinet qui a montré de si étroites et si furieuses passions et une si grande incapacité.

Et cependant la majorité votera pour le ministère, ou du moins pour le ministère qu'on s'occupe à lui préparer, tout comme, dans la dernière session, elle votait pour M. Périer qu'elle détestait pour son système de politique qui faisait périr la Pologne, et dont elle avait honte intérieurement ; comme elle votait ses fonds de police, tout en rougissant de voir la France soumise à un pareil régime.

C'est que la situation des deux parts est aujourd'hui la même qu'alors. C'est que l'opposition n'a pas plus clairement développé son programme ; c'est qu'elle n'offre pas de système plus arrêté à des gens dont la peur est tout le caractère politique.

L'opposition se plaint d'avoir été abandonnée par la presse patriote ; elle accuse les journaux de l'avoir débordée et d'avoir ainsi rendu ses efforts inutiles, et annulé son énergie parlementaire. Il faudrait d'abord que l'opposition examinât si elle a offert à la presse un appui assez ferme, une direction assez nette pour qu'on pût s'engager à sa suite. Il faudrait qu'elle recherchât si sa conduite a été assez décidée et son langage assez résolu, si ses professions de foi ont été assez unanimes et ses doctrines assez complètes pour que des gens qui ne voient pas dans la politique une affaire de pouvoir, mais une guerre de principes, l'acceptassent pour guide avec une confiance aveugle et un dévouement sans restriction.

Si se trouve que l'opposition parlementaire marchait sans ordre et sans résolution ; qu'elle fléchissait devant les violences du ministère Périer ; qu'elle n'osait pas proclamer hautement un programme d'institutions républicaines, nous serons forcés de reconnaître que c'est la presse et non la gauche de la Chambre qui a dignement défendu l'honneur de la France et de la révolution flétri par le cabinet du 13 mars.

Certes, si l'opposition de la chambre avec les immenses forces morales qu'elle possédait se fût obstinée à défendre énergiquement les institutions républicaines en les appelant par leur nom ; si elle eût rappelé sans timides ménagements tous ces souvenirs de l'Hôtel-de-Ville, que les membres n'ont pas perdus plus que les mémoires du château ; si s'attachant exclusivement aux principes, elle les eût présentés comme une condition absolue de son adhésion, sans y mêler des protestations de dévouement à telle ou telle personne, qui en détruisaient toute la valeur ; si elle n'avait vu devant elle que le pays et les institutions républicaines, la presse ne l'aurait pas abandonnée, et si elle eût marché en avant, comme cela est dans sa nature, du moins ne s'en serait-elle pas séparée par tant d'espace qu'elles ne pussent encore s'appuyer l'une l'autre.

Mais l'opposition de la chambre s'est beaucoup trop préoccupée des hommes, et la polémique écrite n'admet point tous ces petits ménagements que créent les rapports personnels des députés entr'eux ou avec les ministres. Il n'y a pas pour le journaliste de ces politesses de couloir qui adoucissent la voix à la tribune. L'homme qui écrit ne voit que les faits et les principes, et rien ne peut l'empêcher d'en tirer les rigoureuses conséquences. Entre un article et un autre, il n'y

a pas l'intervalle d'un dîner ministériel : il n'y a qu'une liaison logique à laquelle l'écrivain ne pourrait échapper quand il le voudrait.

C'est cette logique impitoyable qui a amené la presse à la situation nette et franche où elle se trouve aujourd'hui ; et qui lui a conquis les nombreuses adhésions dont elle se fortifie à chaque instant ; — ce sont ces ménagements qui ont laissé à l'opposition parlementaire cette physionomie équivoque qui ne rassure personne, ni le pouvoir qui se défie de tout ce qui n'est pas à genoux, ni les citoyens qui ont foi aux principes beaucoup plus qu'aux hommes.

Qu'est-ce donc que l'opposition offrira de plus cette année à ce qu'il peut y avoir de consciences indépendantes dans la majorité ? — Rien ce nous semble, que les fautes accumulées du pouvoir. Mais enfin ce pouvoir existe, et c'est pour cela qu'il aura encore la majorité, malgré le dégoût général que cause son système. Ce dégoût n'était guères moindre sous M. Périer, et pourtant jamais M. Périer n'eût à se plaindre de la docilité de ses votants.

En conscience, quelqu'un peut-il se faire une idée exacte de ce qu'aurait été et de ce que serait un ministère de l'opposition placé au milieu d'une cour qui hait la révolution plus violemment que ne la détestait Charles X ? Quelqu'un serait-il en mesure de nous dire quelle marche suivrait ce ministère à l'extérieur ? Comment il dirigerait une diplomatie qui recevrait des ordres confidentiels et des courriers partis immédiatement du Château ? Quelles lois il proposerait à l'intérieur ? ou même seulement comment se ferait le travail du conseil sous une présidence que les députés de l'opposition ne pourraient dominer de la hauteur d'un principe et de l'absolutisme d'une inflexible volonté ?

Si l'opposition eût adopté un langage que ses chefs avaient le droit de prendre vis-à-vis de tout homme si haut qu'il soit placé ; si elle eût produit sans relâche et sans concession un programme largement démocratique au-dedans, clairement révolutionnaire au-dehors, sans doute elle n'aurait pas obtenu la majorité dans la dernière session ; peut-être même aurait-elle eu alors quelques voix de moins ; mais nous osons affirmer qu'elle aurait été cette année maîtresse de la chambre et du pouvoir ; nous osons dire que la presse ne lui aurait pas plus manqué que l'adhésion des masses populaires.

Nous pensons que les députés flottants voyant d'un côté les immenses fautes du gouvernement et l'incapacité brutale du ministère actuel ; — de l'autre, un grand nombre de leurs collègues décidés à tout, plutôt que de faire aucune concession de principes, se seraient ralliés à cette inflexible opposition, par crainte d'un conflit dont les suites étaient incalculables : nous croyons que les députés peureux, reconnaissant que cette grande fraction de la chambre entraînait réellement après elle la jeunesse et le peuple, se seraient séparés d'un système qui ne s'appuie que sur des fictions de majorité. — Enfin, nous sommes convaincus que les hommes consciencieux qui blâment la marche rétrograde et inhabile du gouvernement, et qui cependant le soutenaient de leurs votes, parce qu'ils ne voyaient pas dans l'opposition les éléments nécessaires pour former un pouvoir révolutionnaire, auraient adopté un drapeau soutenu par des volontés énergiques et éclairées.

Les manifestations dont presque tous les membres de la chambre ont été ou témoins, ou héros, ou victimes, les auraient fait réfléchir sérieusement sur ce que pourrait une opposition poussée à bout et décidée à ne pas reculer d'une semelle ; il en est peu qui n'eussent pas hésité à tirer pour jamais une ligne de séparation entre cette force immense et la royauté.

Mais l'opposition semble s'être attachée à ne donner à personne ni espérances ni craintes. Ses continuelles hésitations et ses ménagements inopportuns n'ont fait qu'encourager la camarilla et lui aliéner les patriotes. La camarilla se croit toujours sûre d'avoir un ministère libéral quand elle en aura besoin ; et les patriotes ne savent pas trop ce qu'ils ont à attendre d'un cabinet formé par l'opposition.

Nous croyons donc que les fautes commises l'année dernière auront cette année leurs conséquences naturelles. Mais l'opposition peut les réparer et préparer son avenir en se traçant un plan invariable de conduite.

Ce plan se résume en deux mots : croire aux principes et non aux hommes ; être décidé à tout pour sauver le pays et la révolution.

Ans. P.

Au Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 14 septembre 1852, à 11 heures du soir.

Monsieur,

Veuillez avoir l'obligeance de publier dans le Précurseur de demain, la copie ci-jointe de la lettre que nous avons

adressée hier à MM. les membres du comité de rédaction et d'administration du *Courrier de Lyon*.

Agréé, Monsieur le rédacteur, etc.

Lyon, le 15 septembre 1852, à 8 heures du soir,

Messieurs,

I. Nous avons eu l'honneur de vous adresser trois lettres en date du 11, du 12, et du 13 de ce mois.

La première contenait une réponse à plusieurs articles du *Courrier de Lyon*, publiés en août et septembre, et qui nous avaient paru injurieux soit pour les convives du banquet offert à M. Odilon-Barrot, soit pour nous.

La deuxième vous annonçait que si l'insertion de la première n'avait pas lieu, nous vous demanderions, dans les formes usitées entre gens de cœur, la réparation des insultes publiées dans votre journal.

La troisième portait la demande d'un rendez-vous où seraient réglées les conditions de cette réparation.

Ces trois lettres n'ont provoqué de votre part dans le *Courrier* que des désaveux incomplets, enveloppés de réticences et entourés d'insinuations qui les rendent plus offensants encore que les premiers articles.

Aujourd'hui, sur notre troisième démarche, vous nous invitez à formuler notre demande.

Nous consentons à vous exposer de nouveau nos légitimes exigences, quoiqu'elles aient dû vous paraître assez évidentes par nos premières communications.

Il est inutile, Messieurs, de transcrire ici tous les fragments de votre journal qui motivent notre réclamation ; il suffit de dire qu'il n'est pas un des articles publiés sur le banquet Odilon-Barrot qui ne nous semble injurieux pour nos convives et pour nous.

Comme il est de notoriété publique que le *Courrier de Lyon* est écrit sous vos inspirations ; comme ce journal a lui-même déclaré plusieurs fois que les articles en sont soumis à votre approbation et à votre révision, c'est à vous et non point aux rédacteurs qui écrivent sous votre direction que nous devons demander une retractation devenue indispensable.

Les articles offensants dont vous avez permis la publication ont été commentés loin de nous, à Paris et ailleurs, d'une manière plus injurieuse encore par des feuilles de votre parti, qu'il nous est impossible d'atteindre : c'est donc pour nous une nécessité et un devoir de remonter à la source, et d'obtenir de ceux même qui ont donné naissance au scandale une éclatante et formelle retractation : nous vous en remettons ci-joint la formule.

Nous n'entrerons point dans l'examen des raisons qui pourraient vous porter à la refuser ; mais alors nous vous demanderons la réparation personnelle que notre devoir est d'exiger.

Nous aimons encore à croire que vous êtes, Messieurs, étrangers à la rédaction de l'article publié ce matin par le *Courrier de Lyon*, et où notre juste demande est traitée de burlesque plaisanterie. Sans doute, Messieurs, vous verrez autre chose qu'une plaisanterie dans notre démarche. Et si nous nous prétons à de nouvelles explications écrites, c'est que nous sentons la gravité des conséquences qu'amènerait votre persistance à soutenir des injures grossières en dehors de toute règle d'honneur et d'urbanité.

Votre journal parle souvent, Messieurs, de modération et d'union entre les citoyens : c'est à vous de voir si une obstination sans motif serait en cette occurrence bien propre à atteindre ce but de conciliation.

Quant à nous, après avoir tout fait pour éviter un funeste conflit, nous sommes bien résolus à défendre jusqu'au bout, et quoi qu'il arrive, notre honneur, celui de nos compatriotes et de notre opinion outrageusement attaqué, et si le sang lyonnais doit couler pour sa réparation, ce sera sur vous, Messieurs, et non pas sur nous qu'en pèsera la responsabilité.

COUDERC, CASTELLAN, LETAULT, PRUD'HON, CH. DEPOUILLY, SIMON, ROUX, BAUNE, LARAT, JULES SEGUIN, BRIANDAS, CHÈZE, ZINDEL, POUJOL, A. PERRET, OLIVIER, MALACOURT, J.-B. MESTRE, TISSOT, DE SEYNES, GIRAUD, PAUL VILLARS, P. PERRIN, QUANTIN, BURDET, TEULIÉ, BOUYER-FORE.

NOTA. — On nous assure à l'instant qu'une réponse a été adressée par MM. les membres du comité d'administration du *Courrier de Lyon* à M. Couderc, qui est ce soir absent de la ville. Cette circonstance nous engage à retarder la publication d'une dernière note.

LES GENS RAISONNABLES DU JUSTE-MILIEU SERONT BIENTÔT AVEC NOUS.

A mesure que le ministère du 13 mars devient plus acerbe et plus violent contre la presse, l'opinion s'éclaircit et se raffermie. Elle finit par s'apercevoir que nous retournons aux doctrines et aux habitudes de la restauration, et pour faire contrepois elle se penche du côté de l'opposition. C'est ainsi qu'il faut expliquer les éclatantes absolutions que le *National* et le *Précurseur* viennent d'obtenir dans les deux premières villes du royaume. Comment, en effet, l'opinion publique ne serait-elle pas révoltée ? A-t-on jamais vu, à une autre époque, les feuilles ministérielles attaquer les députés

PARIS, 12 septembre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

de l'opposition avec la même violence de personnalités ! Les vit-on jamais comme aujourd'hui aider à l'exaltation des réquisitoires et se faire en quelque sorte les substituts du procureur-général et les pourvoyeurs des prisons ? A quoi tendent ces lâches provocations ? Les peines sont trop douces ; les absolutions du jury qui ne condamne pas à mort des écrivains, font mal au cœur à ces messieurs des *Débats* qui ont l'âme si tendre ! Tout est bon, selon eux, pour discréditer leurs adversaires, tout, même jusqu'à la calomnie, jusqu'aux plus basses injures. Il sied bien après un tel langage de faire les sensibles sur les excès de la révolution de 93 ! Est-ce qu'il n'y a pas du sang dans les vœux homicides que vous formez ? Ne connaissons-nous pas aussi bien que vous ce monde dont vous nous parlez, ce monde, ce beau monde auquel vous immolez la souveraineté du peuple, et n'avons-nous pas entendu cent fois des propos atroces, des paroles de sang, sortir des bouches de cette aristocratie de bourgeois et de fonctionnaires ?

Mais l'opinion commence à s'apercevoir de la mauvaise foi de vos accusations, et elle se retire de vous, parce que vous ne vous contentez pas d'exploiter à votre profit le budget, de retenir exclusivement pour vous le pouvoir, les honneurs et surtout l'argent ; vous voulez encore assouvir vos vengeances, et la persécution est un assaisonnement dont vous ne pouvez vous passer. Apprenez donc que si les bourgeois sont timides, ils ont un sentiment naturel de justice qui ne leur permet pas de laisser écraser ceux qui se plaignent et ceux qui souffrent. Ils sentent très-bien qu'il y a de la lâcheté à se cacher derrière les paravents du pouvoir, pour dénoncer ses adversaires et leur lancer des traits qu'ils ne peuvent parer.

Il est impossible que les gens raisonnables du juste-milieu (et il y en a beaucoup) ne reviennent pas à nous avant peu. Au fond, ils aiment la révolution de juillet qui les a affranchis des dédains de la noblesse et du joug humiliant des prêtres. Ils haussent les épaules lorsqu'ils entendent les qualifications de *sujet* et de *très-haut et très-excellent seigneur*, dont le treize mars se gonfle et s'enorgueillit. Ils voient tout ce qu'il y a de bassesse dans une camarilla, et tout ce qu'il y a de corruption dans l'emploi des fonds secrets. Ils comprennent très-bien que l'état où nous sommes depuis deux ans n'est ni la paix ni la guerre ; que notre révolution est en horreur à l'aristocratie étrangère ; que l'on amuse nos ambassadeurs, même à Rome, par de feintes caresses et par de belles paroles : ce qui n'empêche pas la sainte-alliance d'aller son train et ses armées de s'approcher de nous, en faisant le cercle. Les bourgeois de Paris et des autres villes ne sont pas assez sots pour ne pas voir tout cela, et ils le voient cent fois mieux que les pédagogues des *Débats* ; car ils sont de bonne foi, et ils n'ont d'autre intérêt que la vérité.

(Courrier Français.)

La pièce suivante a été publiée à un grand nombre d'exemplaires, pour recueillir le plus grand nombre possible de signatures.

## PÉTITION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les soussignés exposent les faits et les vœux suivants.

De fait, la France est divisée en deux classes.

La première, composée de moins d'un million d'habitans, représentée par cent cinquante mille électeurs.

La seconde, de plus de trente millions d'individus, représentée par personne.

La première, par le moyen de ses électeurs, nomme ses députés qui font et défont les lois, votent les impôts, disposent par leur influence de presque tous les emplois, etc.

La seconde, qui n'est rien, n'a entrée dans aucune assemblée, n'a aucun droit à exercer, et ne semble née que pour obéir, travailler, suer, payer et se taire.

La première, qui s'est donné les titres de princes, ducs, comtes et barons, double, triple, quadruple décorations, qui s'appelle aussi *gens du bon ton*, *honnêtes gens*, *gens comme il faut*, et qui est presque seule partie prenante du budget qu'elle enfle à son gré et toujours de plus en plus.

La seconde, qui se compose en grande partie d'hommes industriels, artisans, laboureurs, hommes de lettres, avocats, médecins, etc., etc., que MM. les privilégiés appellent *boutiquiers*, *prolétaires*, *gens du commun*, *petites gens*, *gens de rien*, *canaille*, *populace*, et de mille autres noms aussi méprisants.

La première, qui jouit de tous les avantages sociaux, impose les boissons, le sel, les comestibles, le chanvre, la laine, le coton, le cuir et l'air, de telle manière que, sous ces différents rapports, les petites gens contribuent, non en raison de la propriété, mais par tête et autant que les honnêtes gens même millionnaires.

La seconde taillable à merci, payant sous le nom de patente et de droit proportionnel la permission de vendre à ces Messieurs et à ceux de sa classe, souliers et bas, viandes et légumes, qui, pour la plupart, ne prenant l'air que par des trous de soupiraux ou de lucarnes, se voit taxée autant que le riche pour ses châteaux et ses palais.

Qui paie 4 à 5 sols pour un litre de mauvais vin, ou une livre de sel, dont la valeur réelle est souvent quatre à cinq fois moindre.

La première, qui a inventé à son profit le monopole des grains pour augmenter ses revenus.

La seconde qui, par suite de ce monopole sur lequel elle n'a pas même été consultée, paie le pain de quatre livres, 15, 16, 17 et jusqu'à 18 sous, tandis que le prix ne devrait jamais s'élever au dessus de 12.

La première, qui seule possède les maisons, les forêts, les terres, les emplois, toutes les intelligences, et ne fournit pas un centième de la consommation.

La seconde, dont la plus grande partie n'aguère que ses bras et sa misère, et à qui l'on dit : Tu enverras à l'armée tes fils, tes frères, tes enfants, lesquels auront l'honneur de défendre nos propriétés, de nous faire un rempart de leurs corps et

de servir de chair à canon. Cependant cette classe ne réclame point contre cet impôt de sang, elle est toujours prête à fournir à la patrie son trentuple contingent, mais elle pense que c'est à juste titre qu'elle veut sortir de sa nullité.

Quoique toutes les lois aient été faites sans nous et presque toutes contre nous, nous nous contentons de cet exposé fidèle de notre position, restant convaincus que notre pétition n'est point de nature à être méprisée, nous nous résolvons par demander :

1° La suppression du monopole sur les grains ;  
2° La suppression de l'impôt sur les boissons ;  
3° La suppression de l'impôt sur le sel ;  
4° La suppression des barrières ;  
5° La suppression de l'impôt du timbre sur les affiches et les journaux, ainsi que du cautionnement, afin que la discussion sur les affaires publiques soit mise à la portée de tous les citoyens ;

6° La suppression des fonds secrets, moyen de soudoyer des assommoirs et d'acheter des dévoûmens.

7° La suppression de la centralisation, autre moyen de corruption. Il ne peut être détruit qu'en rendant aux communes le droit de nommer leurs maires et autres fonctionnaires ; aux départemens, celui de nommer leurs administrateurs et leurs magistrats ; à la garde nationale et à l'armée, celui de nommer ses officiers.

8° La suppression de la mendicité, la société assurant à chacun de ses membres protection, travail ou secours.

9° La suppression du budget du clergé.

10° La suppression de la loterie et des maisons de jeu, ainsi que de l'infâme tribut que le gouvernement perçoit sur ces funestes établissemens et sur la prostitution.

11° La suppression du monopole universitaire, et la fondation dans toutes les villes de France d'écoles gratuites, afin que l'instruction soit mise à la portée de toutes les classes.

12° Et pour garantie, le droit d'élection et d'éligibilité à tout français âgé de 25 ans, domicilié et porté sur le rôle des contributions, sachant lire et écrire.

Pour suppléer aux charges iniques dont nous réclamons la suppression, nous demandons que l'impôt soit mis en rapport avec la fortune. C'est la seule base approuvée par le droit et la raison, la seule aussi qui soit conforme à cet article de la constitution : « Les Français contribuent indistinctement dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat. » La justice et le repos du pays exigent donc au plus tôt l'établissement de l'impôt progressif.

Puisse les représentans de la classe privilégiée entendre la voix de cette première liste de signataires et ne pas attendre qu'elle soit appuyée par des cris innombrables, qui, au besoin, ne manqueraient pas de s'élever, car le temps est venu où sur toute la surface de la France, les hommes se connaissent et ont le sentiment de leurs droits.

## SUISSE. — Berne, 4 septembre.

MM. de Jenner, major ; Wyss, architecte ; Marcuard-Zéhender, de Rietbourg ; Morell, pharmacien, ont été mis aux arrêts. M. Bondelli, directeur de la police, est détenu hors de Berne. Les arrêts à domicile qui avaient été infligés aux 7 membres de la commission spéciale, viennent d'être transformés en arrestation dans l'hôtel d'Erlach. Le conseil-général de la ville, assemblé hier, a décidé d'appuyer fortement la protestation déjà faite par l'administration municipale contre la fouille exécutée dans l'Hôtel-de-Ville, et de demander que les 22,000 cartouches saisies soient restituées comme propriété communale et en vertu de la loi de 1804 qui donne à la ville le droit d'établir une garde bourgeoise.

Le département militaire est chargé d'envoyer les cartouches dans tous les districts qui n'en ont pas encore obtenu. L'envoi a déjà été fait à Konolfingen et Trachselwald.

5 septembre. — Le conseil exécutif vient de suspendre la police de Berne de ses fonctions.

— Le *Republicain* prétend que le conseil-exécutif de Berne a été informé de la conjuration par un confédéré lucernois distingué.

M. Kohler, député à la diète, est revenu à Berne.

M. Bernhard de Diessbach est à Berne dans la prison de l'hôtel d'Erlach. L'ex-colonel May a paru dans le canton.

M. Ch. Schweizer de Ruderwy, notaire, a été nommé directeur de la police de Berthoud.

Il est arrivé une pétition au conseil-exécutif, dans laquelle 40 à 50 signataires demandent de l'artillerie et des munitions, « attendu, disent-ils, qu'ils ont été informés de diverses parts que 650 Neuchâtelois doivent venir au secours des aristocrates en cage. »

Zurich fait des offres de secours en tout genre.

M. Bondelli a été conduit à Thoun pour être interrogé par M. Schnell, juge d'instruction.

La commission des sept sera interrogée par M. Mani, président du tribunal de Thoun.

Le préfet de Berne, M. Roschi, a, le 5 septembre, fait répandre dans toute la ville de Berne une invitation à tous les chefs de maison de venir déclarer les dépôts d'armes dont ils auraient connaissance.

Une des personnes qui étaient chargées des achats de poudre, est venue volontairement déposer 11,000 cartouches à balle qu'elle avait chez elle.

M. le professeur Ith, vouant au mépris la conduite du gouvernement envers la ville de Berne, a demandé sa démission. Le conseil exécutif la lui a provisoirement refusée, mais lui a ordonné de ne plus donner de leçons pour le moment.

Trois compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon ont été licenciées le 5 septembre ; elles seront remplacées par 2 compagnies du 7<sup>e</sup>.

## AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre 1852, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

On ne parle plus d'aucune démarche même officieuse pour la récomposition du ministère ; mais on s'occupe avec un soin tout particulier de faire le triage des députés, afin de savoir où la majorité se trouvera à la session prochaine. C'est un travail difficile ; et ceux qui croiraient avoir le plus approché de la vérité pourraient bien se trouver trompés dans leurs calculs à l'ouverture de la session. Parmi les noyaux qui cherchent à se former, il en est deux principaux. D'abord celui dont M. Laffitte est le chef ; ensuite la réunion de la Bibliothèque de dé. Ceux-ci, par eux-mêmes, ne suffisent pas à former la majorité ; mais s'ils pouvaient attirer à eux la partie modérée de la réunion Laffitte, ils enlèveraient la présidence et par suite le ministère. Pour cela ils promettent à la réunion Laffitte de porter celui-ci à la présidence en remplacement de M. Dupin ; mais les amis de M. Laffitte préfèrent peut-être savoir à quoi s'en tenir dès l'abord sur leurs forces dans la chambre ; s'ils peuvent s'entendre sur un plan de conduite, ils feront bien de se poser et d'attendre que la majorité vienne à eux plutôt que de s'aller jeter dans des intrigues. La gauche, M. Odilon-Barrot en tête, n'aura probablement pas la majorité, à l'ouverture de la session ; mais elle la conquerra si elle consent à se discipliner. Mais c'est surtout de lumières positives sur les questions du bien-être matériel qu'elle a besoin de s'éclairer. A la dernière session, elle n'a pas été forte sur les questions d'entrepôt, de transit, et surtout sur celle des céréales : il est vrai que sous ce rapport et sous bien d'autres, M. Dupin n'est pas supérieur à M. Barrot, et nous pensons même que M. Barrot aura plus d'aptitude à les saisir que son adversaire. Mais ils auront à lutter contre M. d'Argout, et les hommes de pratique qui relèvent de lui. La nécessité d'une réforme économique devient chaque jour plus évidente. N'est-ce pas à la mauvaise organisation des travailleurs qu'il faut attribuer ces réunions d'ouvriers qui viennent d'alarmer la capitale ?

A ce sujet voici quelques détails certains : Vous savez déjà que les ouvriers de M. Dauplain, imprimeur en papier peint, menaçaient de briser une machine qui pouvait faire dans cette industrie la même révolution que les rouleaux à imprimer dans la fabrication des indiennes. Un d'eux cependant, qui, par son esprit naturel et un certain degré d'instruction, a acquis une grande influence sur ses camarades, les a détournés de ce projet, en leur faisant comprendre qu'ils se mettaient dans leur tort, tandis qu'ils pouvaient arriver au résultat qu'ils voulaient obtenir par un autre moyen, en refusant de travailler chez M. Dauplain aussi long-temps qu'il voudrait employer sa machine. Les ouvriers qui restèrent sans ouvrage par suite, recevront un subside de leurs camarades jusqu'à ce qu'ils aient trouvé à s'employer. On dit que déjà des émissaires sont venus engager les ouvriers à revenir au travail ; mais on prétend aussi que, comme punition, il a été décidé que la maison de M. Dauplain resterait en interdit pendant deux ans.

Même chose s'est passée pour la corporation des ouvriers charpentiers. A la suite d'une adjudication pour la ville faite à très-bas prix, l'entrepreneur, M. A... voulut réduire à 50 sous la journée de travail de ses ouvriers. Ils refusèrent, et une réunion générale ayant eu lieu, il a été décidé que durant cinq ans on ne travaillerait plus dans les chantiers de cet entrepreneur.

On prétend que M. A... sera forcé de transporter son commerce à son genre et de changer ses chantiers de place pour annuler cette résolution.

— On annonce, pour le 15 de ce mois, une diminution de un sou par quatre livres sur le prix du pain, et l'on croit qu'il y aura encore un peu de baisse au 1<sup>er</sup> octobre. Mais ensuite, comme il faudra s'occuper des semailles, les cours devront rester stationnaires.

Parmi les sujets qui saisissent en ce moment l'attention publique, il faut placer les bruits qui courent de nouveau sur de prochains mouvemens en Vendée. Le silence que gardent les journaux ministériels sur ce sujet est très-significatif, et les détails qui nous arrivent aujourd'hui sur un banquet auquel ont assisté le sous-préfet de Paimbœuf et le général Dermoncourt, au Pellerin, près Paimbœuf, attestent que les autorités de ce pays croiraient dangereux de ne pas se montrer un peu plus du mouvement qu'on ne l'est ici, sans doute parce qu'on comprend que l'on peut avoir besoin d'un moment à l'autre de s'appuyer sur les patriotes.

— Une frégate anglaise, à bord de laquelle était M. Strasfort Canning, est arrivée en rade d'Ancône le 29 août au matin. L'envoyé anglais devait faire sa quarantaine dans le lazaret d'Ancône et repartir pour Londres. On attendait à chaque instant une frégate française, ayant à bord les hommes nécessaires pour compléter les deux bataillons du 66<sup>e</sup> régiment. Les arrestations et les émigrations des Anconitains et des réfugiés continuaient toujours. Il n'y avait plus qu'un petit nombre de ces derniers qui devaient partir le lendemain pour Perouze, Livourne, Bastia et Toulon ou Marseille.

On a su, par le bâtiment qui a amené sir Strasfort Canning à Ancône, qu'il y avait beaucoup de désordre en Grèce, principalement à Missolonghi, où le sang a coulé à flots. Les Grecs ne paraissent plus avoir de respect pour les troupes étrangères. Ils en sont déjà venus aux mains avec les Français. Jusqu'à présent on ne connaît pas les détails de ces événemens.

— Un journal dit ce matin que la duchesse de Berry a été arrêtée dans l'ouest, et que le ministère en a reçu la nouvelle, mais ne veut la rendre publique qu'après avoir pris certaines mesures. Nous ignorons si la visite domiciliaire faite aujourd'hui même chez M. Jauge, banquier, qui n'a pas caché devant la chambre des pairs (au procès

des ministres) ses sympathies légitimistes se rattache à ce bruit. La troupe des hommes de police, conduite par M. Carlier, était très-nombreuse; mais, au moment où nous écrivions, nous ne savons pas encore si la perquisition a produit quelque résultat. On dit que d'autres mesures du même genre ont été prises à l'égard de personnages influents du parti, et l'on parle même de quelques arrestations.

On a reçu ici des lettres de St-Petersbourg, en date du 26 du mois dernier; elles apprennent que les communications entre les ministres de l'empereur et lord Durham sont très-fréquentes, et quoique la nature précise des négociations qui sont actuellement sur le tapis soit restée envahie dans un profond mystère, l'opinion générale, dans la capitale de la Prusse, était qu'elles se poursuivaient sous d'heureux auspices.

Un paquebot à vapeur, l'Hermès, est arrivé du Portugal; un correspondant de ce pays, auquel nous croyons pouvoir ajouter toute confiance nous donne les nouvelles suivantes:

L'amiral Sartorius, avec deux frégates, un brick, deux goëlettes et deux bâtiments à vapeur, croise en dehors de la baie de Cascares; il s'attend d'un moment à l'autre à recevoir un renfort pour sa flotte.

L'escadre portugaise est toujours dans le port; il n'y a rien de nouveau à Oporto.

Harre, 11 septembre. — Le général espagnol Quiroga est arrivé dans notre ville sur le paquebot anglais Camille. Ce célèbre patriote espagnol doit partir ce soir pour se rendre à Paris.

Un journal donne les détails suivants sur un charivari et une émeute qui ont eu lieu à Saint-Malo.

Les patriotes de St-Malo avaient généralement l'intention de protester par un seul charivari contre le choix de M. Roumain de la Roulais, et ils l'ont fait le 5 septembre dernier. Le lendemain 6, au moment où l'on était indécis si l'on renouvellerait cette marque de désapprobation, on apprit que des mandats de comparution avaient été lancés contre huit des acteurs du charivari de la veille; que l'autorité annonçait hautement qu'elle n'en laisserait pas donner un second; que des mesures avaient été prises pour réprimer les agitateurs; enfin qu'on ferait de la force. On espérait sans doute ainsi intimider; on a produit l'effet contraire. Dès que ces dispositions furent connues, l'irritation devint générale; de nombreux groupes se formèrent sur la place de Dugay-Trouin. Bientôt après, un nouveau charivari fut donné à M. Roumain de la Roulais, et cette fois il ne laissa rien à désirer au plus difficile; pour tout dire, il a été digne de Brest, de tout temps, comme l'on sait terre classique du charivari.

Les cris: A bas le juste-milieu! à bas les carlistes! furent plus violents que jamais; les sommations ne furent plus écoutées, comme elles l'avaient été la dernière fois. Dans la bagarre la lanterne qui servait au commissaire de police et à ses agents à reconnaître les symphonistes fut brisée, et le sergent de ville qui la portait fut chaviré, pour me servir d'une expression locale.

Au moment où la foule se retirait, le sous-préfet, qui était rendu sur les lieux à la tête d'un détachement de la ligne, donna l'ordre d'arrêter un ouvrier qu'on assurait avoir dit: «A demain! nous recommencerons!» Cet ordre, exécuté de suite, donna lieu à une scène d'un autre genre. Des groupes nombreux entourèrent le corps-de-garde qui était resté l'ouvrier arrêté, et demandèrent sa liberté: Qu'on nous le rende, s'écriait-on de tous côtés; et à ces cris succédaient les chants de la Marseillaise et de la Parisienne.

Les braves soldats du 55<sup>e</sup>, placés en bataille sur la place St-Vincent, faisaient à voix basse chorus avec le peuple et répétaient nos airs patriotiques. Cette scène se prolongeant, on battit le rappel de la garde nationale; un très-petit nombre de gardes nationaux répondirent à l'appel. Dès qu'ils furent arrivés sur le lieu de la scène, la compagnie de pompiers, à laquelle appartenait l'ouvrier arrêté, alla tout entière demander sa liberté. On céda alors, et le pompier relâché fut reconduit chez lui au milieu de nombreux vivats.

Généralement les autorités ont montré de la modération dans cette lutte, triste conséquence du système anti-national que suit notre ministère. Nous ne saurions trop donner d'éloges à la conduite qu'a tenue pendant tout ce temps M. Bovins, maire de St-Malo.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire de MM. Avril et Bascans.

La plainte en diffamation de M. le préfet de police contre MM. Avril et Bascans, avait attiré ce matin à la cour d'assises (2<sup>me</sup> section) des curieux en assez grand nombre; mais leur attente a été déçue: la cour ayant pris séance, l'huissier a appelé la cause.

A l'instant, M<sup>r</sup> Moulin, défenseur des prévenus, a dit: Un double motif force les prévenus à demander la remise de leur affaire. Parmi les témoins assignés à leur requête, deux, MM. Raspail et Bonniais, détenus à Versailles, n'ont pas été transférés: M. le procureur-général s'y est refusé; quelques autres, éloignés de Paris, ne peuvent se présenter à la justice. Or, comme le système de M. Avril est de prouver la vérité des faits contenus dans sa lettre, et par là même la fausseté de ceux allégués par M. Gisquet, il lui importe de remplacer par d'autres les témoins qui lui manquent.

A côté de ce premier motif s'en place un second: Il y a quelques mois, que M. Bascans, malade, fut transféré dans une maison de santé; sa convalescence, lente et encore éloignée du terme, exigeait des soins de chaque jour. On craignait sans doute qu'il ne se rétablît trop vite, car ces jours derniers, la police, au mépris de toutes les lois de l'humanité, l'a brutalement arraché de la maison de santé, pour le jeter à Sainte-Pélagie. Que les bourreaux de la pensée se réjouissent! L'état de M. Bascans s'est empiré, et aujourd'hui il est sur son lit, malade et souffrant. Voici le certificat signé par le médecin de la prison et par MM. Bourgeois, Lisfranc et Pinel, qui constate sa position.

« Je suis convaincu, dit l'un d'eux, qu'un air pur et salubre, est d'une indispensable nécessité, pour que M. Bascans puisse prolonger sa chétive existence encore quelque temps. » Eh bien! c'est cet air pur et salubre qu'on lui refuse; c'est cette chétive existence qu'on ne veut pas lui permettre de prolonger!... Ma demande en remise de la cause est trop justifiée, et peut-être est-ce la dernière que la santé délabrée de M. Bascans me force à demander. »

M. l'avocat-général Legorrec, après avoir parcouru les certificats présentés, déclare ne pas s'opposer à la remise qui est accordée par la cour.

NOUVELLES.

Le Moniteur annonce aujourd'hui que le directoire fédéral de la Suisse a répondu à la lettre que Louis-Philippe lui avait adressée pour lui notifier le mariage de Madame Louise avec le roi Léopold.

Les rassemblements d'ouvriers imprimeurs dont on a parlé hier se sont bornés à une réunion des ouvriers pressiers de l'imprimerie royale, ayant pour but d'adresser au ministère de la justice une pétition au sujet du rétablissement de quelques presses mécaniques dans cet établissement. Elle s'est séparée sans désordre, après avoir nommé quatre commissaires chargés de rédiger la pétition projetée. Ne connaissant pas précisément la demande des ouvriers imprimeurs, nous n'avons pas d'opinion à émettre à cet égard; mais quant à leur manière de procéder, elle nous paraît très-légitime et très-convenable, et ne peut avoir aucune espèce d'inconvénient; aussi avons-nous été fort surpris en apprenant que les quatre commissaires avaient été arrêtés ce matin avant le jour, avec des formes passablement brutales. (National.)

On parle toujours de M. Teste pour remplacer M. Gisquet.

Notre vieille armée vient encore de perdre un de ses plus illustres vétérans dans la personne du lieutenant-général Decaen, grand-officier de la Légion d'Honneur. Eleve et camarade de Kléber et de Moreau, le général Decaen a successivement passé par les plus hautes positions militaires. Il est mort d'une apoplexie foudroyante.

M. Vasilères, contrôleur des contributions directes dans la Côte-d'Or, passe dans le département de l'Ain.

M. Vuy, directeur de l'enregistrement et des domaines, dans le département de la Creuse, passe, en la même qualité, à la résidence de Grenoble.

Dans plusieurs villes de France on s'occupe activement à augmenter les ressources de l'expédition de don Pedro. A Nantes, à Cherbourg et à Bordeaux, des maisons de commerce ont fait des achats considérables en chevaux pour être envoyés à Porto. Dans les deux premières villes, 260 chevaux ont été achetés; Bordeaux en fournit environ autant, outre les objets d'équipement et de fourrages. Des armes et des munitions ont été aussi achetées, et tout ce matériel doit être embarqué sur des transports qui ont été loués à cet effet. (Breton de Nantes.)

Les princes allemands commencent à voyager. On dit que le choléra est un des motifs de leurs excursions. Le prince électeur de Hesse-Cassel se rend en Suisse. Le duc de Saxe-Weimar est allé dans le grand-duché de Bade. Le grand-duc de Darmstadt se propose, dit-on, de faire construire dans une campagne près de sa résidence, une grande maison où il restera pendant que le choléra sera dans le pays. Cette maison sera approvisionnée de manière à n'avoir pas besoin de communiquer au-dehors.

Une rencontre a eu lieu hier matin entre le gérant de la Gazette du Midi et celui du Gard National. L'arme était le pistolet. Le gérant du Gard National a été atteint entre les deux dernières fausses-côtes par la balle de son adversaire. Nous sommes heureux d'apprendre que la blessure ne présente pas de grands dangers. (Sémaphore de Marseille.)

Par ordonnance du 30 août 1852, M. Emmanuel de Las Cases, nommé premier page de l'empereur Napoléon, en 1815, a été reconnu dans le grade de lieutenant de cavalerie, pour prendre rang du 19 novembre 1851, et admis à la réforme sans traitement.

On évalue à 5,225,000 le nombre des esclaves répartis de la manière suivante: Dans les colonies anglaises, 800,000; dans les colonies françaises, 200,000; à Cuba et Porto-Rico, 500,000; dans les autres colonies étrangères, 75,000; dans les Etats-Unis, 1,650,000; au Brésil enfin 2,000,000.

La banque d'Angleterre perd annuellement environ un million de francs par suite de remboursement de faux billets.

On lit dans un journal de Bordeaux, 8 septembre: Le cadavre trouvé hier à la Bastide, a été reconnu pour être celui de la fille d'un liquoriste. Cette jeune fille avait à peine dix-sept ans; ce qui l'a porté à cet acte de désespoir est l'intimité qui existait entre elle et un caporal du 48<sup>e</sup>. Cet amour, contrarié par les parents, l'a décidée, le 1<sup>er</sup> septembre, à quitter la maison paternelle, après s'être revêtue de mauvais habits; et à s'ailler jeter dans la Garonne. D'abord on l'a crue enlevée par celui qu'elle aimait. Lorsque, avant-hier, elle a été retrouvée, elle n'avait que trois sous dans la poche de son tablier. La famille, prévenue de ce cruel événement, s'est rendue à la Bastide pour reconnaître cette infortunée. Le soldat y accourut également, armé de deux pistolets, et ce n'est pas, dit-on, sans peine qu'on est parvenu à l'empêcher de mettre fin à ses jours.

On écrit de Niort, 8 septembre: Lundi dernier, la cour d'assises s'est occupée de l'affaire criminelle du médecin Guignes, accusé d'avoir fait avorter la femme N., qui est morte des suites de cet événement. Un concours nombreux de peuple remplissait l'auditoire. L'affaire a marché paisiblement pendant quelques instans; mais, quand le premier témoin à charge a été appelé à déposer, il a été honni, sifflé, de telle sorte qu'il a été impossible au président de rétablir le calme. Le ministère public, jugeant qu'il y aurait imprudence à continuer les débats influencés par la violence, a requis le renvoi de l'affaire aux prochaines assises. La cour a fait droit à cette réquisition.

M. Desgenettes a été élu aujourd'hui, au premier tour de scrutin, membre de l'Académie des Sciences, en remplacement de M. de Cassini. Le nombre des votans était de 43; majorité absolue, 22. Les voix se sont ainsi réparties: M. Desgenettes, 25; M. Séguier, 11; M. Orfila, 6; M. d'Anthouard, 3.

A la même séance, l'Académie a procédé à la présentation d'un candidat à la chaire d'anatomie humaine, au Jardin des Plantes. Sur 41 votans, M. Flourens a réuni 50 suffrages. Il a été proclamé candidat.

On écrit de Lucerne, 4 septembre: M. de Châteaubriand paraît vouloir prolonger son séjour dans notre ville; son épouse doit venir le rejoindre. Les ducs de Fitz-James et de Cavello sont aussi nos hôtes depuis quelques jours. La première femme de chambre de la duchesse de Berry a traversé Lucerne dans la journée d'hier.

A la seconde section de la cour d'assises, MM. Bérard et Dentu, prévenus, à l'occasion d'un numéro des Cancans, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation, ont été condamnés par défaut chacun à un an de prison et à 500 fr. d'amende.

Dix individus soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de Ramus ont été arrêtés hier dans le faubourg Saint-Marceau.

Plusieurs condamnés des journées des 5 et 6 juin se plaignent d'être conduits à Bicêtre et d'être mêlés à des voleurs. Le prétexte est qu'ils ont été condamnés pour pillage chez des armuriers. Ainsi l'exécution des arrêts vient enchaîner encore sur leur sévérité! Cela ressemble beaucoup à l'affaire Magallon.

Le 7, le nommé Salbin, septuagénaire, domicilié à Versailles, s'est précipité volontairement dans la pièce d'eau des Suisses. On attribue ce suicide à une attaque d'aliénation mentale. Le gendarme Malzard s'est pré-

cipité courageusement à l'eau, dans l'espoir de sauver cet individu, et c'est n'est qu'après une demi-heure de recherches qu'il est parvenu à l'eu retirer; mais Salbin ne donnait plus aucun signe de vie.

Un crime affreux a été commis hier rue du Chemin-Vert, n<sup>o</sup> 5. Un ouvrier nommé Cacia a tué sa fille âgée de vingt ans, et s'est suicidé immédiatement après. Les deux cadavres ont été portés à la Morgue.

Le nommé Rignon, âgé de 20 ans environ, a été arrêté aujourd'hui comme accusé d'avoir dévalisé hier le domicile de l'un de ses amis, demeurant rue de la Grande-Frèperie, qui lui avait donné asile la nuit précédente. Ce jeune homme avait été renvoyé par son père, à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec lui, pour avoir dit qu'il savait ouvrir toutes les portes sans avoir besoin de clés. Ayant imprudemment raconté ce fait à l'ami qui avait bien voulu le recevoir et qui s'est trouvé volé, les soupçons se sont naturellement dirigés contre lui.

M. de Peyronnet a adressé la lettre suivante au rédacteur de la Gazette de France.

Ham, le 10 septembre.

« On m'avertit, Monsieur, que des journaux, même ministériels, raillent fort agréablement depuis quelques jours à propos d'une je ne sais quelle façon de vivre qu'il leur plaît de m'attribuer.

Je ne nie point que cette gaité ne soit de bon goût, et j'ai grand regret d'être contraint de la troubler par un désaveu.

Il est pourtant vrai que je ne sors point; mais cet accès d'humeur n'a guère que treize mois de durée, et je ne suis pas le seul qui s'y soit livré.

Quant on voudra se résoudre à exécuter envers moi les lois que l'on a faites soi-même, je ne dis pas que j'agirai autrement, mais j'aviserai.

Le maréchal de Bassompierre dont nous avons les mémoires, fut mis comme vous savez, Monsieur, à la Bastille. Il avait la faculté que j'ai point de se promener dans tout le château et à toutes les heures. Cependant, dit-il, je ne serais jamais sorti de ma chambre sans une enlure qui me survint et dont je crus mourir.

Je suis du même sentiment que le maréchal, et comme l'enflure n'est pas encore venue, je ne sors pas encore de ma chambre.

AGRÉEZ, etc. DE PEYRONNET.

Nous lisons dans le Nouvelliste:

« Quelques journaux ont publié un article extrait d'une feuille de l'Onest, dans lequel il est question d'un passeport délivré sur la demande de M. Lavocat, et saisi entre les mains d'un nommé Bodin, comme destiné à faciliter la fuite d'un sieur de la Pomélie.

Aussitôt que le gouvernement a été informé de l'existence de ce passeport, il a donné ordre qu'il fut procédé à une enquête, afin de connaître la vérité tout entière, et aviser en toute connaissance de cause aux mesures convenables à prendre.

Nous apprenons qu'à la suite de cette enquête, M. le maire de Cholet a été destitué. »

Le nommé Titeux, ancien élève de Saint-Acheul, récemment sorti des prisons de Brest, où il a subi treize mois de détention pour de nombreuses escroqueries commises l'année dernière dans cette ville, vient de se faire arrêter de nouveau dans le département de la Mayenne.

Aujourd'hui, à deux heures, en présence de M. de Jussieu, secrétaire-général de la préfecture, a eu lieu la vente du pavillon de la Muette, appartenant à la liste civile. C'est M. Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de l'empereur, qui s'est rendu adjudicataire pour la somme de 115,000 f. Cette magnifique habitation a été jusqu'aujourd'hui la demeure de M. le baron Mounier, ancien intendant.

Une aventure assez comique est arrivée ces jours derniers à un député breton qui fait à la fois des discours pour le juste-milieu et des romans pour les cabinets de lecture. Il s'était promené assez long-temps aux Tuileries, où il éberçait des inspirations, et revenant un peu fatigué par le faubourg Saint-Germain pour regagner sa demeure; en passant près de Saint-Thomaz-d'Aquin, il s'est assis sur un des bancs qui sont près de l'église, avec l'intention de s'y reposer un moment; accablé de chaleur, il avait placé son chapeau rond entre ses deux genoux; c'était l'instant où l'on sortait de la messe; une dame ayant pris pour un pauvre ce vieillard, dont la mise plus que négligée prêtait à la méprise, lui jeta dans son chapeau une pièce de deux sous. Le bruit qu'elle fit en tombant tira le député de son assoupissement; il se leva pour remercier cette personne charitable, et lui dit avec effusion: «Ma position ne me permet pas d'accepter votre offrande, cependant je garde le bienfait en mémoire de la bienfaitrice. » (Courrier de l'Europe.)

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur le double suicide commis avant-hier dans la plaine St-Denis.

La demoiselle Louise-Alphonsine Cana, âgée de 18 ans, avait épousé contre son gré un sieur Calmel, demeurant rue St-Denis. Elle n'était pas heureuse dans son ménage, et avait beaucoup à se plaindre de son mari. Dans la même maison habitait un sieur Guiot, âgé de 43 ans, qui avait femme et enfans. Son ménage n'était pas non plus fort heureux, et il était arrivé quelquefois à Louise et à Guiot de se confier mutuellement leurs douleurs domestiques. Cette réciprocity de chagrins avait établi entre eux des relations sur la nature desquelles les voisins se croient fort instruits, mais que les deux survivans ignoraient encore au moment du fatal événement.

Quelquefois on avait entendu cette jeune femme parler du divorce et annoncer l'intention où elle était d'user de ce moyen légal de rompre avec son mari; mais elle a attendu en vain.

Il y a deux jours, le sieur Auguste Robin, traversant la plaine de St-Denis, aperçut dans un champ une femme étendue, et à côté d'elle un homme; tous deux étaient sans mouvement, et il reconnut bientôt que l'un et l'autre avaient cessé de vivre.

Un coup de pistolet avait frappé la femme dans le côté gauche de la tête, et l'homme avait été atteint au milieu du front. Selon la déclaration du médecin, les deux coups auraient été volontaires et instantanés. L'homme fut trouvé tenant encore un des pistolets à piston dans sa main droite, et le second pistolet, aussi à piston, fut trouvé à peu de distance de la femme. Dans la poche du tablier de Louise, M. le maire trouva une lettre signée Alphonsine, adressée à son père, et par laquelle elle lui expliquait la cause de son suicide. Elle renvoyait en même temps à sa mère une chaîne en or qu'elle avait portée à son cou. Dans la poche de l'homme on trouva un billet de garde.

Un infirmier de l'hôpital du grenier d'abondance passait, vers minuit et demi aux environs de la rotonde du Temple, lorsqu'il fut assailli par cinq ou six malfaiteurs qui lui volèrent sa montre et son argent, après lui avoir asséné plusieurs coups de bâton.

On mande du Havre du 8 septembre les deux faits suivans:

Hier, vers une heure et demie, un jeune matelot se promenait d'un air chagrin sur le quai de l'Île, jetant parfois un sombre regard sur le bassin, et paraissant chercher un endroit favorable au suicide.

Déjà sa veste est retirée; sa cravate est attachée en bandeau sur ses yeux; il s'incline sur le tombeau qu'il s'est choisi, et va disparaître, lorsque le charpentier Baptiste-Etienne se précipite vers lui et parvient à le retenir par sa chemise. D'autres personnes accourent et se pressent autour du jeune matelot. On le questionne, on le plaint, on le gronde. Celui-ci retire son bandeau, et voyant tout ce monde, semble étonné de tant de publicité que sa préoccupation l'avait empêché de prévoir. La fuite a mis fin à son embarras, et son projet, qui, un instant plus tard, eût ému les spectateurs d'un sentiment si pénible, n'a plus donné lieu qu'à leur hilarité.

Ce matin, vers trois heures, un matelot norvégien, appartenant au navire Lykkens-Prove, arrive hier dans notre port et placé dans le bassin de la Barre, a été pour l'équipage l'occasion d'un triste réveil.

Indisposé par des coliques, et s'étant levé pour prendre l'air, il est tombé entre deux navires et a disparu sous l'eau. Le préposé de service averti par le bruit de sa chute, a crié au secours et s'est mis lui-même en devoir de le sauver. On est bientôt parvenu à le ramener à bord; mais il s'était fait en tombant une grave blessure à la tête, et tous les soins qu'on lui a donnés n'ont pu le ramener à la vie. Ce malheureux avait perdu son frère à la mer, sur le même navire, il y a huit jours.

L'Indicateur bordelais publie la lettre suivante, adressée au rédacteur de cette feuille:

« Vous avez le premier entretenu le public des préparatifs faits dans la citadelle de Blaye et des bruits auxquels ces préparatifs ont donné lieu. En dépit des démentis formels que vous a donnés à ce sujet le *Mémorial bordelais*, je m'empresse de vous annoncer que celui de ces bruits auquel vous ajoutez foi est réellement fondé; qu'en effet, la citadelle de Blaye est convertie en prison d'Etat, et qu'un nombre des prisonniers attendus est, assure-t-on, la duchesse de Berry elle-même.

On prépare dans l'intérieur de la citadelle un logement composé de chambres à coucher, boudoir, salle de bain, etc. Un commandant supérieur va être nommé pour cette résidence, que l'on hérisse de canons, et autour de laquelle deux chaloupes armées feront bonne et sûre garde. Trente-deux ouvriers serruriers s'occupent durant la nuit même à garder les fenêtres de doubles barreaux, et plus de deux cents soldats sont occupés à réparer les remparts, les ponts-levis, et qui plus est à élever de quinze pieds les murs du jardin qui serviront, dit-on, de promenade à la duchesse.

L'avant-dernière nuit, et par la marée, deux gabarres chargées de meubles sont arrivées à la citadelle. Dans l'une était une *psyché* et plusieurs tapis de prix.

Une autre gabarre chargée d'effets pour la même destination, est partie hier soir de la cale du Chapeau-Rouge. Des barques armées font déjà le service du bord du fleuve, et toutes les personnes suspectes seront arrêtées. Enfin, pour rendre plus complète la garde des prisonniers, le moulin de l'intérieur de la citadelle a été abattu et le fermier indemnisé.

Vous ferez, Monsieur, de ces renseignements l'usage que vous jugerez convenable; mais je crois pouvoir vous assurer qu'ils sont de la dernière exactitude.

Agrérez, etc.  
M.....  
Bordeaux, 8 septembre 1832.

On assure dans certains salons diplomatiques que les deux derniers articles du *Journal des Débats*, qui ont si vivement excité la colère de la presse libérale, avaient été lus en manuscrit à St-Cloud au roi Louis-Philippe, et recommandés à l'attention de la légation russe, comme offrant un témoignage de l'intention où l'on était de se bien conduire.

Au surplus, on regarde dans le monde diplomatique tous les bruits que le cabinet du Palais-Royal cherche à accréditer sur ses nouveaux rapports avec la cour de Russie, comme une mystification ayant tout simplement pour but de rendre moins difficile la rédaction du discours d'ouverture, d'opposer plus d'obstacles à la nomination d'un président de la chambre, pris dans les rangs de l'opposition, et d'obtenir une adresse qui ne soit pas trop hostile au juste-milieu.

M. de Talleyrand ne cache plus son découragement. Plusieurs fois pendant son séjour à Paris, on l'a entendu répéter: *Il n'y a rien à faire avec ces gens-là....* Et l'autre jour, en prenant la main de M. Lobau, il lui a dit: *A vous le mot du siècle, monsieur le maréchal; c'est vous qui avez bien peint la chose actuelle, gâchis, véritable gâchis!*

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 10 septembre. — Consolidés, 84 1/8 au comptant, et 84 1/8 85 en compte.

Le paquebot à vapeur le *London Merchant* ayant à bord de nouvelles recrues d'infanterie et un corps de cavaliers, a mis à la voile samedi dernier de Falmouth, se dirigeant vers Oporto.

Le général Goblet a quitté Londres samedi soir pour retourner à Bruxelles.

L'ambassadeur belge, M. van de Weyer, avait eu la veille une audience du vicomte Palmerston.

On lit dans le *Globe*:

Les journaux de Lisbonne reçus aujourd'hui ne contiennent que des détails exagérés sur les embarras où se trouve l'armée constitutionnelle et une peinture de l'état prospère des affaires de don Miguel.

Des nouvelles plus authentiques nous apprennent que le commandant actuel de l'armée migueliste a reçu des renforts et qu'il demande de nouveau deux ou trois régiments et de l'artillerie avant de tenter l'attaque d'Oporto. Don Miguel se trouvait très-embarrassé pour faire droit aux demandes de son général, tant la pénurie de ses finances est grande.

La duchesse d'Angoulême, accompagnée de sa nièce la fille de la duchesse de Berry, a quitté Holy-Rood jeudi dernier pour se rendre à Londres.

Dans le courant de cette semaine, Charles X, ainsi que le duc d'Angoulême, se mettront en route pour Hambourg, d'où ils gagneront Gratz.

Les nouvelles de Turquie du 11 août parlent seulement d'un grand mécontentement qui règne dans l'armée turque. On ne parle point des opérations militaires.

Le bruit court dans la Cité que 4,000 catholiques hollandais ont été engagés par don Pédro.

Le départ du général Goblet pour Bruxelles a fait une certaine sensation dans les cercles politiques. Hier, trois messagers du roi ont passé le détroit, porteurs de dépêches importantes. On suppose que cela est relatif à la Belgique. (Sun.)

Walter Scott continue à s'affaiblir graduellement. On ne pense pas qu'il passe une nouvelle quinzaine, lors même qu'il n'aurait pas de nouvelle attaque.

BELGIQUE. — Bruxelles, 10 septembre. — Voyant que la convention de garder la *statu quo* jusqu'en mars prochain occasionnerait plus de difficultés

qu'on ne l'avait d'abord prévu, la conférence a changé de système: elle a proposé, comme transaction définitive, d'accéder à tout ce qui est réclamé par le cabinet de La Haye pour l'Escaut, le Luxembourg et la capitalisation de la dette, moyennant une faible réduction sur la portion de cette dette qui nous a été imposée. Ces arrangements, rédigés en forme d'*ultimatum*, ont été communiqués à M. van de Weyer à Londres il y a peu de jours.

Ce matin, on a communiqué au palais une lettre venue de La Haye, écrite par une personne qui possède la confiance du roi Guillaume, dans laquelle on lit cette phrase: « Tenez pour certain que, quelles que soient les démarches, les concessions et les appuis mis en avant par la Belgique, le roi de Hollande ne retranchera pas un seul mot de ses dernières propositions; il préfère la guerre avec toutes chances, et son conseil partage unanimement son avis, et on peut dire que le pays entier y réproude. »

Il ne se passe pas un jour sans que le général Després aille au château de Lacken travailler pendant plusieurs heures avec le roi. On ignore terdit pendant toute leur durée.

Hier, on a vu, non sans étonnement, l'honorable M. Gendebien, le plus vigoureux athlète de notre opposition, allant dîner chez le roi, à Lacken, en compagnie de son beau-père, M. Barthelemy, partisan de la paix quand même.

Le roi et la reine sont arrivés à leur palais à deux heures, venant de Lacken; ils étaient en calèche découverte, sans escorte. Ce soir, si le temps le permet, car il commence à tomber de la pluie, ils se rendront à la fête du Jardin-Botanique.

Au même moment, un courrier de cabinet, précédé d'un postillon, est entré au palais, où il a remis ses dépêches à l'un des aides-de-camp de service.

Le second N° du *Journal des Enfants* vient de paraître; il est composé dans sa plus grande partie, de contes tirés de la littérature étrangère. Le directeur du journal a surtout fait traduire la collection des frères Grimm de Cassel, qui jouit d'une réputation si justement méritée en Allemagne. On y remarque aussi un ravissant morceau de Michel Raymond, dont le nom est si populaire en France. Le *Journal des Enfants* compte à peine un mois d'existence, et c'est déjà un succès que nous avons à constater. Plus de 500 souscriptions ont été reçues dans la seule journée d'hier. (Voir aussi annonces.)



ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, D'immeubles situés sur la commune d'Ampuis, appartenant au sieur Pierre Plagnieux.

Par procès-verbal de l'huissier Deshayes, de Condrieu, en date du vingt-un août mil huit cent trente-deux, visé le jour de sa date par M. Paret, maire de la commune d'Ampuis, et par M. Civier, greffier de la justice de paix du canton de Ste-Colombe, à chacun desquels copie entière en a été séparément laissée, enregistré à Ste-Colombe, le 25 du même mois, par le sieur Dulloquet, au droit de deux francs vingt centimes; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon le vingt-huit du même mois, vol. 25, n° 21, par le sieur Guyon, conservateur, et au greffe du tribunal de première instance de Lyon, le 4 septembre suivant, registre 46, n° 17, par M. Luc, greffier.

Et à la requête du sieur Etienne Gonin, marchand boucher, demeurant à Rive-de-Gier, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Etienne-Genis Faugier, avoué, exerçant près le tribunal de première instance de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue de la Bombarde, n° 1;

Il a été procédé, au préjudice du sieur Pierre Plagnieux, marchand boucher, demeurant à Ampuis, à la saisie réelle de divers immeubles situés en la commune d'Ampuis, commune de Ste-Colombe, arrondissement de Lyon, deuxième arrondissement du département du Rhône, et dont la désignation suit:

Désignation des immeubles saisis.

1<sup>o</sup> Ils consistent, 1<sup>o</sup> en une maison située au lieu de l'Eglise, susdite commune d'Ampuis, joignant, de matin, le ruisseau Reynard, et de midi, le jardin des héritiers Dervieux; elle est bâtie en pizai, et couverte en tuiles creuses; elle se compose de rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus; sa superficie est de 33 mètres; sur le derrière de ladite maison est une écurie avec fenièrre au-dessus;

2<sup>o</sup> Un jardin attenant à ladite maison, et ayant les mêmes confins qu'elle, complanté d'hautes et d'arbres à fruits, de la superficie de 650 mètres;

3<sup>o</sup> Une terre située au lieu de Boucharay, susdite commune d'Ampuis, ayant en superficie 15 perches, 19 mètres; joignant, de nord, le chemin de Boucharay, et de matin, la terre de Jacques Journoux;

4<sup>o</sup> Un tènement de bâtiment rural, consistant en une écurie et en vigne et pâture, situé au lieu de la Garde; l'écurie est bâtie en pierre et chaux, et couverte en tuiles creuses; ce tènement est confiné, au nord, par le chemin conduisant à ladite maison rurale, et de midi, par la vigne des ayant-droits du sieur Bourrain; sa contenance est, savoir: en bâtiment, de 3 perches 52 mètres; en vigne, 12 perches 69 mètres; et en pâture, 4 perches 52 mètres;

5<sup>o</sup> Et en un tènement en terre, vigne bois et pâture, situé au lieu de Baiayer, contenant: en terre, deux arpens 24 perches et 30 mètres; en vigne, 77 perches 52 mètres; en bois laillis, 1 arpent 40 perches et 82 mètres; ledit tènement joignant, de nord à matin, le ruisseau Reynard; et de matin, la vigne des héritiers Sibert.

Tous ses immeubles sont habités et exploités par le sieur Pierre Plagnieux.

La vente par expropriation forcée en sera faite en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal de première instance de Lyon, sise au palais de justice, place St-Jeau, où la première publication du cahier des charges, clauses et conditions de ladite vente, aura lieu le samedi vingt-sept octobre mil huit cent trente-deux, de dix heures du matin à deux heures de relevée.

FAUGIER, avoué.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M. Faugier, avoué du poursuivant, demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

ANNONCES DIVERSES.

(571) Le 29 octobre, 1832 à dix heures du matin,

dans l'étude de M<sup>e</sup> Detroyat, notaire à St-Marcellin (Isère), il sera procédé à l'adjudication définitive des forges de St-Laurent-en-Royans (Drôme); avec toutes les dépendances, telles que magasins, bâtiments de maître et d'exploitation, cours d'eau, jardins, vergers, ustensiles d'art, meubles meublans, etc.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M<sup>e</sup> Detroyat, notaire, dépositaire du cahier des charges, et sur les lieux, à M. Lefort, qui occupe les bâtiments de maître.

VENTE PAR ACTIONS DE DEUX GRANDES SEIGNEURIES.

Les seigneuries de Roguzno et de Nizino, dans la Galicie-Autrichienne, qui ont un large territoire et des riches revenus, pour lesquelles un rachat de 30,000 ducats en or (360,000 f. de France) est garanti, seront aliénées avec 20,999 autres primes de 5,000, 1,000, 500, 100, etc. etc., ducats, formant un total de 60,000 ducats (720,000 f. de France.)

Le 27 novembre 1832.

Ce terme est fixé irrévocablement, et ne sera pas ajourné.

On achète des actions avec le prospectus détaillé 20f de France par pièces; sur cinq prises ensemble, la sixième sera donnée gratuitement, contre de remises sur Paris, ou des billets payables après la réception des actions au chef-bureau de S. N. Frier, à Francfort-sur-Mein.

(541-6) A vendre. — Belle maison de campagne à Saint-Rambert-l'Isle-Barbe, dans la plus riante exposition, ayant salle d'ombrage, bosquets, jardin, parterre, pré, terre, vignes, et de belles eaux; susceptible d'être divisée en deux parties.

— Maison de plaisance à Oullins, avec un joli jardin anglais.

S'adresser à M<sup>e</sup> Conet, notaire, rue Neuve, n° 1, chargé du placement de divers capitaux, notamment d'une somme de 25,000 f. à 4 1/2 p. 0/0; le tout moyennant bonne hypothèque.

(572) A vendre de suite. — Un beau cheval de trait pour la ville et le voyage.

S'adresser à M. Broudes aîné, rue St-Polycarpe, n° 2, à l'entresol.

(576) A vendre. — Un mobilier du fonds de café des Tilleuls, rue du Pérat, composé d'un beau comptoir et autres meubles, ustensiles de cuisine et argenterie à l'usage du café. Le tout pour 2,400 f.

(G) Le café de France, rue Neuve-de-la-Préfecture, s'ouvrira dimanche 16 septembre.

SA position dans une des plus belles rues de la ville doit attirer les consommateurs, qui d'ailleurs n'auront rien à désirer pour tout ce qui concerne le service d'un établissement de ce genre.

(557 2) Une jument s'est égarée dans la nuit du 10 au 11 septembre, poil bai-brun, marquée à la tête, trois pieds blancs, âgée de trois ans.

Ceux qui pourront en donner des renseignements, s'adresseront à M. Rollet, marchand de vins, à la Grange-des-Marais, commune de Miribel (Ain).

(575) Un appareilleur qui depuis 15 ans a conduit continuellement des travaux des ponts-et-chaussées, qui donnera tous les renseignements désirables en capacités et en moralités, désire trouver un bailleur de fonds pour associé, pour faire des entreprises des travaux d'Arts.

S'adresser au bureau du Précurseur.

(566) Changement de domicile.

M. Remi Jaubert, marchand de nouveautés de Paris pour gilets et pantalons, demeure actuellement rue Bât-d'Argent, n° 12, au 1<sup>er</sup>, maison du café Casati. Il reçoit constamment de Paris toutes les étoffes nouvelles au fur et à mesure qu'elles paraissent, tient un dépôt de draps d'Elbeuf, flanelles de Rheims, lustrines et toiles de coton de Troyes, etc., etc.

Messageries Royales d'Italie,

DE BONAFOS FRÈRES.

548 2) Pour Chambéry, en un jour, 15 francs. — Turin, en 2 jours, 64 francs. — Gênes, en 4 jours, 95 francs. — Milan, en 4 jours, 89 francs. — Dans le trajet de Lyon à Gênes et Milan est compris un jour de séjour à Turin. Les départs ont lieu les mardis, vendredis et dimanches, à 7 heures du soir.

LES BUREAUX SONT RUE NEUVE, N. 17.

Les départs des fourgons accélérés pour l'Italie, pour marchandises, ont lieu les lundis et jeudis, à midi.

AVIS.

Les propriétaires des ÉCOSSAISES, allant de Lyon à Oullins et Saint-Genis et retour, préviennent les personnes qui désirent aller sur cette route que tous les jours les départs de Lyon auront lieu,

SAVOIR:

Départs de Lyon :

- A 8 heures du matin, une voiture pour Saint-Genis.
- A 8 heures 1/2 du matin, une pour Oullins.
- A 9 heures du matin, une pour Oullins.
- A 10 heures du matin, une pour Oullins.
- A 11 heures, pour Saint-Genis.
- A 1 heure, pour Oullins.
- A 2 heures, pour Oullins.
- A 3 heures, pour Oullins.
- A 4 heures, pour Saint-Genis.
- A 5 heures, pour Oullins.
- A 6 heures, pour Saint-Genis.
- A 6 heures 1/2, pour Oullins.
- A 7 heures, pour Oullins.

Départs de Saint-Genis-Laval :

Huit heures, 10 heures du matin, 4 heures, 6 heures du soir.

Départs d'Oullins :

Sept heures, 8 heures, 10 heures 1/2, 11 heures du matin, midi; 3 heures, 5 heures, 6 heures et 6 heures 1/2 du soir.

A Lyon, ces voitures stationnent place Bellecour, vis-à-vis l'hôtel des Postes, et à Saint-Genis et Oullins, sur la place. (564 2)

(577) Un jeune homme de 30 ans, ayant servi comme valet de chambres en Suisse, désire trouver une place semblable, soit dans la ville, soit dans le dehors.

S'adresser au bureau d'affaires, rue Paradis, n° 13, au 1<sup>er</sup>.

(563) ANCIEN

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles Martin Burdin et Comp<sup>e</sup>, à Chambéry.

Même maison à Lyon, faubourg de Vaise.

Ces maisons ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'elles continuent à s'occuper du commerce des végétaux dans toutes ses branches et dépendances, et que malgré la sécheresse de l'été, elles peuvent, en raison de la grande étendue de leurs cultures, fournir des individus d'un choix parfait en arbres à fruit pour toute

destination, comme poiriers, pommiers, abricotiers, pêchers, pruniers, cerisiers, noyers, muriers, mûrier des Philippines, espèce préférable à toute autre pour la nourriture des vers à soie, etc.; en arbres et arbustes d'ornement toujours verts et à feuilles caduques; en rosiers à haute et basse tige, y compris les espèces les plus belles et les plus rares, comme *mousseuse blanche perpétuelle*, *Maria-Léonida*, *Velida*, *Burdin* et autres; en plantes de pleine terre, d'orangerie et de serre chaude.

Leurs prix, fixés par leur nouveau catalogue qu'elles envoient franco aux personnes qui leur en font la demande, sont réduites à un taux si modéré qu'ils présentent un avantage réel sur ceux de toute autre maison.

Modicité de prix, bon choix et supériorité de produits, célérité et économie dans le transport, tels sont les titres dont ces maisons se prévalent pour réclamer de MM. les amateurs continuation de leurs ordres qu'elles exécutent de manière à se rendre toujours de plus en plus digne de leur confiance.

On peut se procurer leur catalogue dans leur établissement, faubourg de Vaise, à Lyon.

(545-5) MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau. Se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 25, à Lyon. (On fait des envois.)

LIBRAIRIE.

Journal des Enfants,

PAR AN, 6 FR.

1 fr. 50 c. en sus pour les départements, Paraissant les 25 du mois.

Un centime et demi par jour est le prix de ce Recueil, qui contient la matière de 12 volumes ordinaires, destinés à l'enfance, rue Taitbout, n° 14, à Paris. (575)

BOURSE DE LYON. — 14 septembre 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars. 97f 50  
— fin courant. . . . . 97f 60  
Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 juin. 69f 70  
— fin courant . . . . . 69f 80

BOURSE DE PARIS. — 12 septembre 1832.

	1 <sup>er</sup> Cr.	plus h	plus b	der.
5 p. 0/0 au compt.	97 25	97 25	97 15	97 20
— fin courant.	97 15	97 25	97 10	97 10
EMP. 1831 au compt.	98 50	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
4 p. 100 au compt.	"	"	"	"
3 p. 0/0 au compt.	69 85	69 85	69 75	69 85
— fin courant.	70	70 5	69 85	70
ACTIONS DE LA BANQ. R. DE NAPLES au c.	1662 50	81 85	81 75	81 80
— fin courant.	81 80	81 85	81 80	81 80
CORRÈS. . . . .	11	"	"	"
ESPAG. Emp. royal.	79 1/2	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	58 3/4	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX . .	1045	"	"	"
C <sup>o</sup> HYPOTHÉCAIRE.	547 50	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	81 1/2	"	"	"
EMPRUNT BELGE . .	78 5/8	"	"	"

Anselme PETETIN.